



JUVIGNY

INFORMATION AOÛT 2021

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Englué dans une période COVID qui rend les temps incertains, les activités compliquées, après des élections locales dramatiquement désertées, marques de la lassitude et de la fatigue démocratique, nous nous efforçons d'assurer notre rôle d'élus dans le fonctionnement et les projets au niveau communal et intercommunal.

Nous revenons vers vous sous un format papier, afin que chacun soit informé d'égale manière au-delà du support numérique, avec néanmoins l'espoir que dès cet automne nous retrouvions la possibilité d'organiser une réunion publique ou tout autre évènement qui permettront l'échange, la coprésence et d'éprouver à nouveau le plaisir de nous réunir.

Cette période si particulière rend les rapports humains parfois plus tendus, elle conforte la tendance à l'isolement et à se refermer sur soi-même. Mais elle pourrait être un moment pour penser la suite et pour cultiver l'envie de retrouver la vraie vie d'un village.

Les élus restent à votre disposition pour échanger sur tout sujet et vous apporter information et soutien dans le cadre des compétences de la commune.

En attendant, saluons les initiatives des enfants de notre commune.

Belle fin d'été à tous et à très bientôt.

Votre équipe municipale

Inauguration des boîtes à livres par le Conseil Municipal des Enfants, le 26 juin dernier



La Savoie, où en sommes-nous ?

À la suite du recours juridique par un riverain sur le permis de construire, déposé par la Société Imaprim et la société SA Mont-Blanc, le Tribunal Administratif de Grenoble a finalement rendu sa décision fin juin 2021, après une longue période d'attente accentuée par la crise sanitaire, et après un sursis à statuer fin 2020, qui avait permis à la commune et au promoteur de faire valoir leurs arguments.

La commune a pris acte de l'annulation du permis par le tribunal et étudie actuellement les suites à donner, et quelles options envisager.

Il est bien évident que la commune a besoin d'un projet qui lui permette de garder son indépendance de décision, son autonomie fiscale et budgétaire, et sa vie sociale : l'école, les associations, la solidarité entre les habitants. Nous détaillons ici la vision de la municipalité sur le projet et l'engagement que cela implique.

Quel est le contenu de la décision du Tribunal Administratif ?

Le Tribunal a remis en cause la hauteur de remblais trop importante sur le haut de la parcelle en lien avec la route du Sorbier par rapport à ce qui est prescrit sur le Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement des logements.

Admettons que la gestion des remblais au mètre près sur des terrains en pente peut être soumise à interprétation. Mais dans notre projet, c'est justement la prise en compte de la pente qui permet un aménagement pensé et harmonieux avec des remblais qui font la connexion sur la route.

Seul ce point a été relevé lors du jugement et a été à l'origine de l'annulation du permis de construire.

Les autres points soulevés sur l'intégration des bâtiments et l'urbanisme n'ont pas été retenus.

Cette décision est un arrêt dans le développement du projet de La Savoie, mais aussi dans l'extension de l'école et la création d'une salle communale au gabarit de la commune, dont notre territoire a besoin.

Prévoir et voir loin !

Un projet raisonné et équilibré, c'est d'abord anticiper et garantir l'équilibre de cette opération, et la rendre possible.

Ce projet répond aux intensions déclinées dans le Plan d'Aménagement et Développement Durable, intégré au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Il ne se résume pas à la construction de logements collectifs, mais c'est une démarche globale et intégrée, à laquelle la municipalité a travaillé sur 3 mandats pour garantir la vie de village, en se gardant bien d'abandonner l'aménagement urbain à des opportunités ou des pressions extérieures.



Les enjeux du projet et les conséquences de cette décision

Nous ne reviendrons pas sur l'intérêt général du projet. En revanche, nous souhaitons expliquer à tous, les engagements et les conséquences des derniers événements comme nous l'avons fait à de nombreuses reprises, en réunions publiques, sur les supports d'information ou directement en mairie.

En termes d'enjeux, les risques sont déjà identifiés depuis longtemps : avenir de l'école élémentaire, diminution des forces vives dans les associations, le besoin de régénérer les liens et les initiatives entre les habitants, et donner la capacité aux enfants de Juvigny et à toutes personnes de se loger dans des logements adaptés et accessibles.

La commune a choisi de planifier son développement pour garder sa capacité à s'insérer dans son territoire et pour répondre au besoin existentiel d'une vraie vie de village, et pas seulement d'en avoir le décor, telle une simple image d'Épinal.

La Savoie, où en sommes-nous ?

Les conséquences sur les autres projets et les finances de la commune

Le recours porté au Tribunal, puis sa décision, sont lourdes de conséquences, en termes d'aménagement ainsi qu'en termes financiers.

Quelques chiffres pour comprendre les enjeux et les engagements sur ce type de projet.

D'importants crédits publics - soit 756 000 € à date, ont été engagés depuis 2015 dont 40 000 € en études et expertises. La majeure partie porte sur l'acquisition du foncier dont 110 000 € encore à la charge de la commune sur le budget 2021. Tant que l'opération n'est pas faite, ce portage foncier pèse sur les finances de la commune.

La mobilisation des ressources humaines a été importante. Rapportée en nombre d'heures, c'est près de 700 heures de réunion de travail pour les élus et services associés sur le temps du projet, sans compter les multiples échanges en parallèle.

Le projet de la Savoie rend possible et nécessaire l'extension des bâtiments publics : école et nouvelle salle communale comportant une cantine aux normes pour les repas des enfants et l'accueil du public.

Les sommes engagées à cette date portent sur un montant de 570 000 € dont la moitié sur l'achat du terrain, le reste sur les études et expertises pour la maîtrise d'ouvrage.



Soucieuse du développement durable, la commune a choisi d'engager une procédure de délégation de service public pour le chauffage urbain associé à La Savoie et aux bâtiments publics, avec des études pour un montant de 23 000 €.

Par ailleurs, les partenaires privés et bailleurs sociaux ont engagé une enveloppe équivalente à 500 000 € en études d'architectes et d'urbanisme pour le dépôt de permis et la gestion du projet.

Cette démarche de projets - intégrée et globale, est au service de l'ensemble des habitants dans les usages, services et équipements publics qu'elle produira.

Ce qui n'apparaît pas avec évidence à chacun, c'est la cohérence de nos projets, leur complexité, la réflexion en profondeur qu'ils sous-tendent, et leur inscription dans le long terme.



L'abandon de ce projet signifierait une absence de recette à venir pour la commune, compromettant la possibilité de financer les équipements publics et les voiries, et la possibilité de lever des moyens supplémentaires pour tout autre nécessité de d'investissement sur l'ensemble du territoire de la commune.

En effet, dans ce cadre, sans élargir le nombre de foyers fiscaux, les impôts continueront de peser sur les mêmes citoyens.

Sur cette base et à ce stade, la non-réalisation de ces projets obère clairement l'avenir financier de la commune.



La Savoie, où en sommes-nous ?

Les premières conséquences sur l'école et sur l'urbanisme

Le premier effet est le rapatriement des classes de maternelles pour sauver l'école à court et moyen terme, et pallier le manque d'enfants en cycle élémentaire. Sans dérogations accordées à certaines familles extérieures à la commune, nous aurions sans doute fermé une classe.

L'accueil des petites classes a nécessité des travaux.

Une enveloppe de 50 000 € a dû être dégagée pour les travaux de mise aux normes sur l'école et la salle communale et pour des équipements complémentaires, sans compter les charges supplémentaires de personnel afin d'assurer l'encadrement d'un nouveau public plus jeune.

En effet, les contraintes d'organisation du service seront plus importantes à la rentrée scolaire.



La pression foncière n'a jamais été aussi forte sur notre territoire et notre commune n'échappe pas à ce phénomène de mutation urbaine.

Des propositions de projets, sans lien avec les équipements et les réseaux de notre territoire, viennent contredire une gestion intelligente de l'aménagement, et sont bien loin des exigences portées sur le projet de la Savoie.

C'est pourquoi nous avons mis en place un périmètre d'étude sur les zones urbaines de la commune. Cette procédure n'interdit en rien les permis de construire, mais permet à la commune de sursoir dans certains cas particuliers [Lire par ailleurs].

Et maintenant ?

Au cours de cet été, nous analysons les suites à donner au niveau juridique et les alternatives qui se dessinent compte tenu des contraintes en gardant en tête l'intérêt général et l'avenir de la commune.

Dès que nous pourrons le faire, une réunion publique sera organisée pour faire le point sur le projet de La Savoie. Nous restons bien évidemment disponibles pour échanger avec tous.

Notre responsabilité est de conserver une autonomie de gestion (pour ne pas être absorbé demain), garder la maîtrise de notre territoire, et assurer la vie du village à long terme avec une démographie suffisante à l'échelle de la commune.

Pour cela, nous restons convaincus qu'il nous faut porter une vision d'avenir alimentée par une bonne connaissance des affaires publiques et une connaissance toute aussi fine des aspects techniques et économiques de ce type de projet, au-delà d'une critique velléitaire, le plus souvent caractérisée par des visions limitées et une absence de rationalité.

Accueil en mairie cet été

L'accueil de la mairie est fermé le samedi matin, du 31 juillet au 21 août.

Bien entendu, la mairie vous accueille tout au long de la semaine, les Lundi – de 8h30 à 12h, Mardi et Jeudi - de 15h à 18h.

Tél : 04 50 37 30 67 – Contact :

mairie@juvigny74.fr - www.juvigny74.fr

Urbanisme, des décisions pour le long terme

Par délibération du Conseil Municipal, le 11 mai 2021, la commune met en œuvre un périmètre d'étude sur une partie des zones urbanisées de la commune.

Quel est le contexte ?

Dans un contexte de pression foncière accrue et d'interrogations sur la conduite à tenir en matière d'urbanisme, il est important d'identifier les zones urbanisables de la commune qui seraient susceptibles d'évoluer de manière incohérente et non maîtrisée. L'urbanisme n'est pas qu'une question de forme des constructions individuelles ou collectives sur une parcelle.

C'est en premier lieu une intégration de ces constructions dans leur environnement, dans leur fonctionnement au quotidien, dans leurs connexions avec la voirie, les transports, les espaces publics, et finalement l'organisation harmonieuse des constructions au service de la qualité de vie de tous.



Quel est le but ?

Il convient donc d'analyser dans les mois à venir la manière dont ces zones pourraient évoluer en l'état actuel de la réglementation et comment ajuster celle-ci – secteur par secteur, pour limiter les effets indésirables de cette pression foncière.

Car le but est bien de maîtriser le développement et préserver une cohérence d'aménagement dans les différents hameaux de la commune.

Quel fonctionnement pour les dossiers en cours ou à venir ?

Le dépôt et l'instruction des dossiers de permis de construire ou les déclarations préalables de travaux, demeurent inchangés.

Cependant, cette disposition permet - si besoin, d'émettre un sursis à statuer dans le cas où des aménagements proposés sur un permis de construire, d'aménagement ou une déclaration de travaux, ne seraient pas conformes à cette demande de cohérence et d'intérêt général recherché.

Dans le détail

Vous retrouvez les conditions dans lesquelles s'exerce ce dispositif sur la délibération du Conseil Municipal et les documents associés en mairie, comme sur le site internet à la rubrique Plan Local d'Urbanisme.

Les élus se tiennent à la disposition de chacun en mairie, pour toute explication complémentaire sur un sujet qui paraît technique, mais tout à fait stratégique pour la gestion de l'urbanisme et de notre environnement à Juvigny.

Modification du PLU

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur des précisions apportées à certains articles du Plan Local d'Urbanisme, a été validée fin 2020 par le Conseil Municipal.

Il s'agissait de les mettre en cohérence dans leur rédaction avec la réglementation en cours.

Un recours au tribunal administratif de Grenoble a été déposé sur cette modification par plusieurs habitants, au printemps 2021.

Il conviendra au Tribunal Administratif de statuer.

Une confusion assez grossière a été entretenue entre cette modification technique du PLU et le projet particulier de La Savoie, par le biais d'un tract anonyme.

Cette modification ne concerne pas directement le permis de construire déposé pour le secteur de La Savoie.

Le Conseil Municipal des Enfants

Une année qui se termine bien

Le 26 juin dernier, une matinée réussie pour l'inauguration de la devise républicaine au fronton de la mairie et des 3 boîtes à livres.

Deux piliers essentiels pour la vie des citoyens, à commencer par les plus jeunes.

Merci aux membres du Conseil Municipal des Enfants, à la Bibliothèque et au service Enfance Jeunesse, pour leur engagement.

Le Conseil Municipal des Enfants, élu en octobre dernier a poursuivi ses projets, suite à la levée de certaines obligations et la diminution de la crise sanitaire.

En effet, en collaboration avec la Bibliothèque, ils ont terminé la confection de boîtes à livres qui sont maintenant fonctionnelles dans 3 lieux du village :

- le parvis de la mairie
- le bord du Foron
- le rond-point de la Plantaz

Vous pouvez y déposer des livres, en prendre et les faire voyager.

Les enfants ont choisi de dénommer les boîtes, "les livres migrants".



Le second projet était prévu pour le 11 novembre 2020, le voici lui aussi finalisé.

Il s'agit des panneaux affichants les valeurs de la République, qui ont été apposés sur le fronton de la mairie et inaugurés par les enfants au son de la Marseillaise, en présence du Conseil Municipal adulte.



A cette occasion, les enfants ont réfléchi sur les mots "Liberté, Egalité, Fraternité" et ont partagé leurs réflexions avec les élus présents. Un moment fort, symbolique et plein de convivialité enfin retrouvée !

Le discours des enfants :

"Liberté, Egalité, Fraternité". Ces trois mots sont la devise officielle de la République Française depuis 1848. Ils représentent les valeurs qui nous unissent tous. Cette devise se lit sur les pièces de monnaie, les timbres ou sur les façades des mairies. Nous avons décidé avec le Conseil municipal des adultes d'installer ces panneaux.

Liberté

Libre d'aimer
Libre de jouer
Libre de faire du sport
Libre d'aller à l'école
Libre de choisir et de lire
Libre de penser

Egalité

En étant différents, on a tous les mêmes droits et les mêmes devoirs.
Tout le monde peut se faire soigner.
On a tous accès de la même façon aux activités culturelles et sportives.
Nous pouvons tous aller où bon nous semble en France, peu importe notre couleur de peau.

Fraternité

Respect
Frère / sœur
Solidarité
Complicité
Amitié
Être collectif
Partager
Aider

Les écoles

Au Service Enfance Jeunesse

16 juillet, fin du centre de loisirs « première version » pour les enfants du village, un peu pluvieuse, mais des enfants heureux.

De très bons souvenirs pour tous, les photos parlent d'elles-mêmes !



17 juillet, départ des ados pour la Corse, direction Marseille et arrivée à Ajaccio après une nuit à bord. Pas de mail, ni de téléphone portable pour l'occasion...

Retour ce 28 juillet, après de belles journées à la plage et quelques excursions.

Merci à l'équipe Enfance Jeunesse pour sa disponibilité.

Bonne fin de vacances à tous.

La rentrée scolaire à Juvigny : jeudi 2 septembre 2021 à 8h20.



Et sur l'Agglo ?

CHATEAU BLEU

Le centre aquatique de l'Agglo, accueille en mode été !

Jusqu'au dimanche 29 août les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h-19h30
- Jeudi : 12h-19h30
- Week-end, 14 juillet et 15 août : 10h-18h30

Tenez compte du protocole sanitaire en cours.

Tous les détails sur le site : www.chateau-bleu.com/



Beaux-Arts et Musique !

Après le lancement des inscriptions à l'Ecole des Beaux-Arts Annemasse Agglo - l'**EBAG**, qui reprendront le 30 août – voir détails sur le site : <https://ebag.annemasse-agglo.fr>,

Voici celles pour le **Conservatoire de Musique** ouvertes à tous les habitants de l'Agglo, à partir du 23 août. Voir formalités sur le site : <https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/culture/conservatoire>

Les travaux, les projets

La fibre à Juvigny

Le déploiement de la Fibre se poursuit sur la commune. La couverture reste pour l'instant hétérogène.

Sur ce chantier, c'est Orange qui pilote les travaux. La mairie ne peut informer avec exactitude du calendrier même si l'agenda est bien avancé.

Nous avons mis en place sur le site de l'Agglo, une page à ce sujet : www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches

La circulation au chef-lieu

Après la mise en place de la réglementation au Chef-lieu au printemps dernier, le fonctionnement se stabilise, même si nous avons demandé à la Police Intercommunale des Voirons d'être présente de manière aléatoire plusieurs fois par semaine, de même sur le secteur de la Renfile. La vigilance sera renforcée à la rentrée de septembre.

Cette réglementation ne devrait pas évoluer dans les prochains mois, compte tenu du statu quo sur le hameau de Crêt à Ville-La Grand.

Par ailleurs, des comptages sont en cours sur les secteurs de La Plantaz et des Curtines, afin d'évaluer les impacts sur cette partie de la commune, comme nous l'avions annoncé précédemment. Nous partagerons les résultats le moment venu.

L'ensemble de cette problématique va être reprise par les communes concernées le long de la frontière d'autant que nos amis suisses avec qui nous échangeons, ont quelques souhaits en matière de voirie. C'est une recherche constante de sécurité et d'équilibre.

Déchets verts

Au-delà des petits déchets issus de la cuisine, valorisés par votre compost par exemple, les gros déchets verts doivent être évacués en déchetterie, s'ils ne sont pas réutilisés.

Mais en aucun cas, ils ne doivent être brûlés. Car c'est l'une des toutes premières sources de pollution aux particules fines, et cette pratique demeure interdite par arrêté préfectoral. Le non-respect de ce règlement est passible d'une contravention de 450 €.

Un geste simple : déposer vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries de l'Agglo dont celle de Saint-Cergues.

Merci à tous pour votre engagement pour toute action, même la plus banale qui protège notre environnement proche.



Prime vélo

Jusqu'au 31 août, Annemasse Agglo lance la « Prime vélo » pour aider les habitants du territoire - sous conditions de ressources, à acheter un vélo, qu'il soit électrique, classique, pliant ou cargo.



Ce dispositif, inédit sur le territoire, a été conçu pour s'adapter aux besoins du plus grand nombre.

Tous les détails sur le site de l'Agglo : <https://www.annemasse-agglo.fr/> puis recherchez « Prime vélo ».

Le covoiturage sur le Léman

Le Grand Genève c'est à dire le groupement des communes du bassin Genevois, soutient le covoiturage pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes.



covoiturage-leman.org

Ainsi, la plateforme internet www.covoiturage-leman.org présente toutes les offres et les partenaires du covoiturage pour faciliter le mouvement.

Alors, n'hésitez pas à l'utiliser et à faire découvrir les différentes pratiques et les circuits possibles.

Masques usagés

Un bac de récupération des masques usagés est disponible en mairie aux horaires d'accueil.

Il est à votre disposition.

Retour sur les élections locales 2021

2ème tour - Résultats à Juvigny, le 27 juin dernier

Le taux de participation est de 25,52 %, un taux similaire au 1er tour et le plus faible jamais connu sur la commune, pour des élections qui concernent pourtant la vie quotidienne des habitants : collèges, lycées, transport, développement économique, politiques sociales, etc.

Les élections départementales

Au Conseil Départemental, Marie-Claire TEPPE-ROGUET et Bernard BOCCARD (DVD) sont élus pour un second mandat sur le canton de Gaillard, avec 74,8% des suffrages exprimés, face au binôme Anne FAVRELLE et Guy MAGLIOCCO (DVG).

Les élections régionales

Au Conseil Régional, la liste conduite par Laurent WAUQUIEZ (Les Républicains) arrive en tête avec 54,7% des suffrages exprimés, devant celle conduite par Fabienne GREBERT (DVG-Europe Ecologie Les Verts) avec 36,8% et par Andréa KOTARAC (Rassemblement National) avec 8,5%.

Leur organisation

Par ailleurs, la mairie a été en relation avec la Préfecture de Haute-Savoie entre les deux tours pour connaître les conditions de distribution de la propagande électorale – les professions de foi des candidats.

Comme d'autres, elle a fait remonter ses observations, tout en jugeant inacceptable cette situation pour l'information du citoyen, l'égalité de tous devant le vote et la bonne tenue du débat démocratique dans le pays.

Merci à l'équipe municipale et au secrétariat pour leur mobilisation à l'occasion de ce scrutin particulier avec deux bureaux de vote distincts.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Sur l'Agglo,

Accès au logement

Face aux difficultés que beaucoup d'habitants rencontrent pour se loger sur le territoire, l'Agglo lance son simulateur logement : un outil permettant de faire découvrir les alternatives au logement classique.

Face à la pression immobilière des solutions existent : logement libre, accession sociale, logement abordable etc...ou encore des solutions plus spécifiques, telles que le bail réel solidaire, par exemple.

Plus d'infos sur le site de l'Agglo :

<https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/>

Des fiches sont présentées pour chaque format.

L'occasion de prendre contact avec la Maison de l'habitat pour des conseils.

Dans le monde du compost

Vous habitez sur l'agglo ? Vous aimez partager et transmettre vos connaissances ? Alors devenez guide composteur d'Annemasse Agglo !

L'idée est simple devenir un relais actif du compostage sur le territoire pour sensibiliser et transmettre votre savoir à d'autres habitants. À la clef, une formation certifiante dispensée par un organisme référencé. Intéressé(e), vous avez jusqu'au 13 août pour vous inscrire.

Deux nouveaux sentiers balisés

Deux nouvelles boucles de randonnée sont balisées et accessibles sur le territoire :

- Le GR Balcon du Léman, sur les Voirons
- La boucle de Loëx, sur Bonne.

Retrouvez tous les itinéraires sur le site des Monts de Genève – le site de l'Office de Tourisme de l'Agglo :

<https://www.montsdegeneve.com/a-voir-a-faire/pedestre/bien-randonner/>

Gens de Juvigny

L'été déjà bien avancé, le temps où l'on vit dehors et jardine dans la belle nature que notre village nous offre. Juvigny recèle quelques beaux jardins, certains d'entre eux si bien cachés que l'on ne peut pas les admirer.



Jardiniers en herbe, jardiniers experts, jardiniers improvisés,

Nous vous sollicitons pour nous transmettre quelques clichés de vos jardins, de vos fleurs ou légumes insolites, de vos décorations, etc.

Vous pouvez les porter en mairie dans une enveloppe pour les versions papier avec vos nom et adresse, ou bien les transmettre en version numérique à l'adresse de la mairie - mairie@juvigny74.fr

A l'automne, nous collecterons tout ça et nous en ferons une exposition. Le lieu et les dates vous seront communiqués ultérieurement.

Date limite d'envoi : 30 Septembre 2021

Don du sang

Avec 85 000 poches au début de l'été, les réserves de sang stagnent à un niveau particulièrement inquiétant pour cette période de l'année.

La France risque de manquer de sang cet été si nous n'atteignons pas 120 000 poches.



C'est simple et facile de participer ! 45 mn maximum.

MAISON DU DON D'ANNEMASSE - 1 route de Taninges

Lundi : 8h30 à 13h30 - Mardi & Jeudi : 12h30 à 18h

Pour prendre RDV : <https://efs.link/TeuVY>

Cliquez, réservez et donnez votre sang.

A Travers Chants, bientôt la reprise

Après une pause obligée, le chœur a pu reprendre des répétitions en extérieur avant les vacances, pour le plus grand bonheur des chanteurs et de leur cheffe.

Pour la rentrée, Viviane et sa baguette magique, génératrice de joie et de convivialité, sont prêtes à repartir pour une année « à travers chants ».

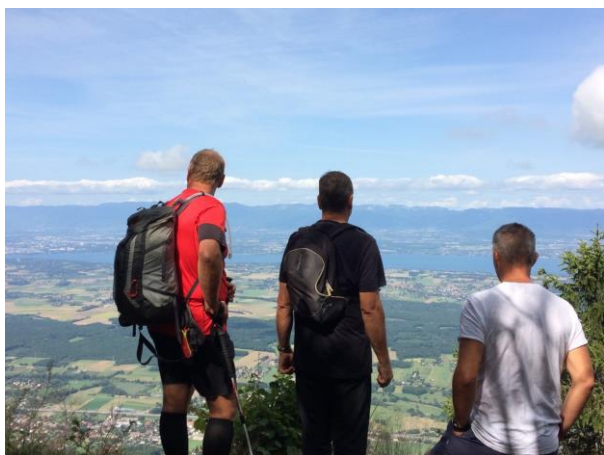
Première répétition courant septembre, suivez les infos sur le site de la commune www.juvigny74.fr



Agenda

Randonnée au Col de Cou, le 22 août 2021

Les formulaires d'inscriptions à rendre avant le 9 août, ont été glissés dans les boîtes aux lettres. Juvigny en Fête fournit café, croissants, apéritif et boissons diverses. Chaque participant apporte son pique-nique.



Fête du village, le 4 septembre 2021

Pour répondre aux conditions du moment, les bénévoles proposent un nouveau format de fête au village.

Notre célèbre canard boiteux s'ennuie tout seul dans son hangar. Il est temps de lui faire prendre l'air ! Sa sortie officielle aura lieu lors de la fête du village où il sera tout heureux de vous retrouver.



Vous pourrez découvrir des "vélos en folies", des enfants maquillés et des jeux de toutes sortes pour vous divertir.

Il y aura aussi de la petite restauration pour égayer vos papilles. Rendez-vous sur la place du village à partir de 16h.



Vide-Greniers, le 26 septembre 2021

L'incontournable ! Avec une restauration à emporter.

Balade transfrontalière, le 3 octobre 2021

Organisée par les 7 communes franco-suisses situées entre la forêt de Jussy et le Val du Foron, la Balade transfrontalière aura lieu le dimanche 3 octobre de 10h à 17h.

Chaque commune participante vous accueille sur son stand avec animation et restauration sur 3 parcours différents, à faire à pied ou à vélo.

Juvigny se situe à la croisée de ces 3 itinéraires.



Directeur de publication : Denis MAIRE
Comité de rédaction : Commission Communication/Information.
Dépôt légal : Août 2021. Ne peut être vendu.
Mairie de Juvigny - 305, route du Sorbier - 74100 JUVIGNY - Tél : 04 50 37 30 67 - Fax : 04 50 38 70 10
mairie@juvigny74.fr – www.juvigny74.fr